



CHARTRE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES



NOS ENGAGEMENTS ET NOS ACTIONS
POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES



L'ENVIRONNEMENT



LE SOCIAL



L'ÉCONOMIE ÉTHIQUE DES AFFAIRES

A small green plant with two leaves is growing inside a glass globe. The globe is placed on a dark, rocky surface. The background is a blurred, natural setting with some light rays. The text is overlaid on the bottom half of the image.

**NOS ENGAGEMENTS ET
NOS ACTIONS POUR LES
GÉNÉRATIONS FUTURES**

A close-up photograph of several green leaves, likely from a plant like a geranium, covered in numerous small, clear water droplets. The leaves are vibrant green and have a slightly serrated edge. The background is dark, making the green leaves and white droplets stand out prominently.

« Je vous transmets cet aperçu de notre politique RSE qui confirme l'engagement d'INTM, membre actif du Pacte mondial. Notre choix consiste à renforcer notre position d'entreprise responsable et consciente des problématiques sociales et environnementales.

Il ne s'agit pas d'une exclusivité dédiée à nos Clients ni d'une simple force de communication supplémentaire mais bien d'un engagement sincère et profond, véritable enjeu pour le groupe INTM.

Nous nous engageons, par une politique volontariste, à exercer notre métier dans le respect de l'environnement et de ses parties prenantes.

L'objectif final du groupe INTM est donc celui d'une croissance responsable, capable de relever les grands enjeux techniques, sociaux et environnementaux, avec pour seul code l'éthique basée sur la confiance. »

Georges AWAD
Président Directeur Général



INTM a formulé ses engagements en matière de Responsabilité d'Entreprise en devenant membre actif du Pacte Mondial des Nations Unies.

Pourquoi le pacte mondial ?

Le Pacte Mondial est une initiative lancée en 1999 par l'ancien secrétaire général de l'ONU : Kofi Annan.

Il s'agit d'un pacte par lequel des entreprises s'engagent à aligner leurs opérations et leurs stratégies sur dix principes universellement acceptés touchant les droits de l'homme, les normes du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

En adhérant au Pacte Mondial, le Groupe INTM proclame publiquement son attachement aux dix principes universels de l'initiative et, à ce titre, s'engage :

1

À prendre des mesures pour modifier la façon dont elle opère afin que le Pacte Mondial et ses principes s'intègrent à son mode d'administration, sa stratégie, sa culture et à ses activités quotidiennes.

2

À décrire dans son rapport annuel ou dans un rapport de gestion similaire la manière dont elle applique le Pacte Mondial et ses principes.

3

À faire campagne en faveur du Pacte Mondial et de ses principes, par le biais de communiqués de presse, de déclarations, etc.

Les 10 principes fondamentaux

Comme tous les autres signataires, en adhérant au Pacte Mondial, INTM s'est engagé à :

1. Promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international.
2. Ne pas se faire complice des violations des droits fondamentaux.
3. Respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.
4. Eliminer toutes les formes de travail forcé et obligatoire.
5. Abolir le travail des enfants.
6. Eliminer la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.
7. Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement.
8. Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables.
9. Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.
10. Agir contre la corruption sous toutes ses formes.

La RSE permet d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité.

INTM a pour but principal de favoriser le développement durable : Satisfaire nos besoins présents tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs, en conciliant les trois dimensions de la RSE, l'Economie, l'Ecologie et le Social.

Dimension environnementale

Compatibilité entre l'activité d'INTM et la sauvegarde des écosystèmes (consommation de ressources, production de déchets, émissions polluantes).

Dimension sociale

Elle représente le facteur humain de l'entreprise : ses salariés (conditions de travail, niveau de rémunération, non-discrimination), mais aussi ses fournisseurs et ses clients.

Dimension économique

Performance financière dite « classique », ainsi que l'éthique des affaires, et le « green business ».

Capacité d'INTM à contribuer au développement économique de la zone d'implantation et de ses parties prenantes.



L'ENVIRONNEMENT

Une consommation maîtrisée

- Limiter les impressions papier à leur strict minimum. Mise en place de badgeuses sur les imprimantes.
- Imprimer par défaut en recto/verso,
- Toute impression doit être réalisée en «noir et blanc», exceptée pour la version finale d'un document destiné à être imprimé en couleur,
- Les salariés s'engagent à archiver leur document sous format informatique, quand l'archivage papier n'est pas nécessaire,
- Limiter les photocopies et opter pour un mail avec pièce jointe,
- Centraliser les impressions au détriment d'utilisation d'imprimantes personnelles,
- Interdire la consommation de gobelets et autres consommables non recyclables. Gourdes en matière recyclées offertes à tout le staff.

Une maîtrise des déchets

Des « bacs » prévus au recyclage ont été installés dans nos locaux par l'ESAT le Petit Plus pour :

- Les cartouches d'encre,
- Le papier et le carton,
- Le plastique,
- Le verre,
- Les piles ou batteries.

Vers une Économie de l'énergie

- Les salariés INTM s'engagent à éteindre systématiquement, tous les soirs, leur ordinateur, écran et unité centrale,
- Les salariés s'engagent à éteindre systématiquement les lumières des bureaux,
- Les radiateurs et les climatisations doivent être éteints le vendredi soir,
- Priorité au Transport en Commun et du covoiturage entre salariés INTM
- Développer ponctuellement le télétravail quand cela est possible.

Où et comment agir ?

Utiliser moins de papier...

C'est faisable,

en évitant de tout imprimer : les courriels, les documents de travail en intégralité, les présentations numériques... On peut sélectionner seulement ce qu'il est indispensable de conserver, ce qui nécessite d'être lu quand on est pas à son poste de travail, etc.,

en configurant photocopieurs et imprimantes en mode recto verso,

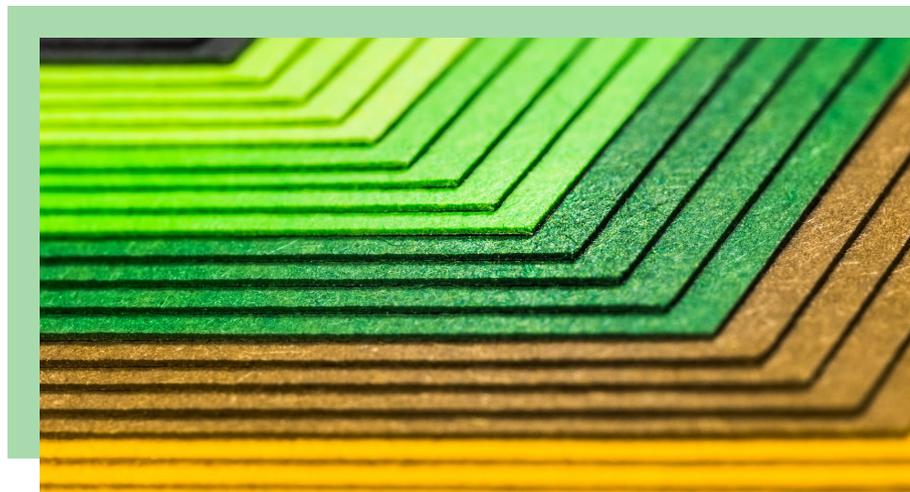
en imprimant les documents en 2 pages par feuille,

en imprimant le nombre d'exemplaires nécessaires, pas plus,

en utilisant des bannettes en toile plutôt des enveloppes pour le courrier interne,

en réutilisant comme brouillon les versos blancs des documents imprimés ou photocopiés,

en annulant les abonnements inutiles aux journaux et aux revues, même s'ils sont gratuits.



Où et comment agir ? L'eau

- Affichages et courriels
- Vérification de la bonne fermeture des robinets après usage
- Installation des chasses d'eau à double flux

- Contrôle et réparation les fuites
- Discussion sur la mise en place de mousseur d'eau avec les propriétaires de l'ensemble de nos établissements

Où et comment agir ? Le chauffage et la climatisation

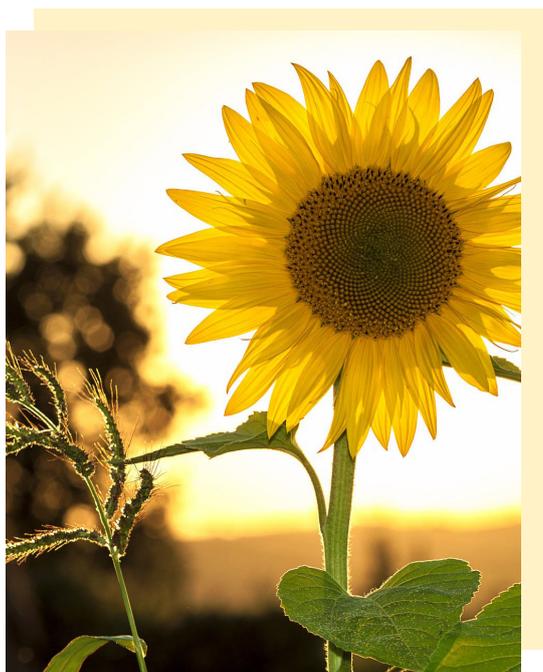
En Hiver...

réglér les thermostats, à 19°C : passer de 20°C à 19°C permet d'économiser 7 % de la consommation de chauffage,
Adapter le chauffage en fonction de la température et de l'ensoleillement extérieurs, et pas forcément tous de la même façon : des bureaux orientés au sud, derrière des parois vitrées, peuvent bénéficier de la chaleur du soleil certaines belles journées, même en hiver,
Remonter l'information pour que l'on puisse contacter le service gestionnaire de l'immeuble, en cas de mauvais fonctionnement du chauffage (bureaux surchauffés ou sous-chauffés).



En Eté...

Maintenir la fraîcheur de l'air pour éviter l'usage de la climatisation : bien ventiler aux heures fraîches, fermer portes, stores et fenêtres aux heures chaudes, fermer les protections solaires (stores, volets...) dans la journée pour conserver la fraîcheur, régler la climatisation, si elle est vraiment nécessaire, à 4° C au dessous de la température extérieure, sans descendre sous 26° C. Si l'écart entre les températures intérieure et extérieure est trop grand, il y a risque de choc thermique. Enfin, la climatisation, pour être efficace, doit fonctionner **toutes fenêtres fermées.**



Où et comment agir ? L'éclairage

Des actions faciles...

Bien choisir l'emplacement des postes de travail. Placés perpendiculairement aux fenêtres, ils bénéficient au mieux de la lumière naturelle,

Éteindre les lampes dans les pièces non occupées et en cas d'absence. Y penser quand on part déjeuner, le soir ou avant le week-end : 10 minutes d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est l'équivalent de 5 jours d'éclairage en continu au bout d'un an !

Ne pas remplacer les ampoules soi-même: INTM a échangé toutes les lampes énergivores à la signature de notre bail par des lampes économes (lampes basse consommation, tubes fluorescents haut rendement...). C'est important, dans la mesure où l'éclairage représente 15 à 20 % des dépenses d'énergie dans les bureaux.

Où et comment agir ? Les déchets

Il est essentiel de...
bien respecter les consignes de tri d'INTM pour permettre le recyclage des éléments suivants:

- Papier
 - Cartouches d'encre
 - Piles
 - Ampoules basse consommation
- Mais aussi:**
- Plastique
 - Verre
 - Aluminium

Chacun de ces éléments usagés peut être déposé dans son contenant approprié près de notre espace photocopieuse.

Nos affichages de sensibilisation aux ecogestes



Tri : adoptons les bons gestes

SE RECYCLENT

- Feuilles blanches ou de couleur
- Journaux, magazines, revues
- Catalogues, annuaires, livres
- Prospectus, plaquettes
- Post-it, enveloppes (avec ou sans fenêtre)
- Chemises et pochettes cartonnées
- Documents reliés (dossiers, brochures)
- Cahiers à spirale
- Classeurs remplis
- Gobelets (carton ou plastique)
- Classeurs vides
- Carton plume

N.B. laissez vos trombones et vos agrafes.

NE SE RECYCLENT PAS

- Mouchoirs en papier
- Papiers alimentaires
- Enveloppes renforcées
- Papier-bulle
- Polystyrène

N.B. Tous les papiers sales et souillés sont également interdits !

Trier permet de :

Sauver
17 arbres

Economiser
550K de Co²

Economiser
30 000 L d'eau

Créer des CDI
pour des
personnes
handicapées

Economiser
5000 kWh
d'énergie

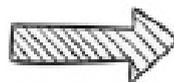
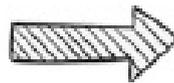
Nos affichages de sensibilisation aux ecogestes



Recyclage

Participons tous

ensemble



intm
groupe

Because technology is all about people.

Nos affichages de sensibilisation aux ecogestes



 **Recyclage** 
Participons tous

ensemble

Diagram illustrating the recycling process:

- Waste (cup, bottle, can) → Recycling Bin (ensemble) → Recycled Product (roll of paper, pen, smartphone).

 *Because technology is all about people.*

Recyclage et consommation d'énergie

Depuis Février 2018, le Groupe a en place un partenariat avec l'EA (entreprise adaptée) Le Petit Plus pour le recyclage et le suivi de l'ensemble de ses déchets. Avant cette date, le Groupe INTM était partenaire de l'EA Cèdre.

Le Groupe INTM recycle ainsi sur tous ses sites : le papier, cartons, plastiques, canettes, cartouches d'encre, piles, matériels informatique et capsules de café.

Sur l'année 2019, nous avons recyclé :

- 1720 kilogrammes de papiers et cartons
- 215 kilogrammes de plastiques
- 642,5 kilogrammes de canettes, bouteilles et gobelets
- 16 kilogrammes de capsules de café
- 55 kilogrammes de consommables informatiques
- 57 kilogrammes de cartouches d'imprimantes

Le tri et le recyclage réalisé a permis de réaliser les bénéfices environnementaux suivants sur l'année 2019 :

- 17 arbres sauvés
- D'économiser l'équivalent de la consommation d'énergie de 2 personnes en France sur une année
- 1 semaine de travail pour une personne en insertion professionnelle

Notre consommation électrique

Le Groupe INTM surveille sa consommation d'énergie sur tout ses sites (factures sur demande). Malgré sa forte croissance année après année, le groupe garde une consommation énergétique faible.

Energie facturée (en kWh):	De janvier 2017 à décembre	De janvier 2018 à décembre	De janvier 2019 à décembre	Evolution de 2018 à 2019	Commentaire
2 rue Kléber, 92300 Levallois-Perret		81 610	110 994	36,01%	Forte agumentation des effectifs.
274 Bis Avenue de la Marne/ WoodPark Batiment F 59777 Marcq en Baroeul	1 325	3 879	22 512	480,36%	Regroupement de tous les collaborateurs Lillois sur ce site.
Parc Exapole, Bâtiment F 275 Boulevard Marcel Paul 44800 Saint-Herblain	1002,58	1 422	2 601	82,91%	Augmentation des effectifs.
Tour SwissLife 1 boulevard Marius Vivier Merle 69003 Lyon	3117	3 766	5 416	43,81%	Augmentation des effectifs.
55 boulevard de l'Embouchure 31200 Toulouse	38 837	15 966	38 676	142,24%	Regroupement de tous les collaborateurs toulousains sur ce site
Immeuble Pelus Plaza, Bâtiment B 16 avenue Pythagore 33700 Mérignac			1 193		

Déménagement

Le 9 février 2018, le Groupe INTM a déménagé dans l'immeuble du
2 rue Kleber, 92300 Levallois-Perret.

Cette immeuble est un immeuble BBC (annexe 4, document complet disponible sur demande) :

Définition du label BBC :

Appellation signifiant « Bâtiment de Basse Consommation » et qui désigne un ensemble de normes applicables à une construction dont la consommation énergétique (chauffage, éclairage, eau chaude, climatisation ...) se trouve considérablement réduite. Ces règles portent notamment sur l'isolation du bâtiment, sa ventilation, l'étanchéité de l'air, son exposition à la lumière du soleil (orientation au sud, grands vitrages, etc.).

Ce label constitue une référence obligatoire pour les constructions neuves depuis l'entrée en vigueur de la réglementation thermique 2012 (RT2012), le 1er janvier 2013. Les logements dont le permis de construire a été déposé à compter de cette date (y compris les chantiers initiés par des particuliers) doivent ainsi respecter une limite de consommation énergétique égale à 50 kWh/ep/m²/an.

<https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/28501-label-bbc-definition>



En 2019, nous avons effectué plusieurs déménagements : Rennes, Toulouse, Strasbourg,....

Nous déménageons avec l'entreprise Move Office soucieuse de l'environnement et ayant les mêmes valeurs RSE que le Groupe INTM.

Nos déménagements se déroulent sans cartons, uniquement avec des bacs plastiques (annexe 5, devis complet disponible sur demande).



LE SOCIAL

La politique sociale d'INTM est basée sur la confiance, l'éthique et le respect. L'enjeu principal est d'assurer un partenariat équitable avec nos collaborateurs, afin de les satisfaire et d'apporter une meilleure productivité et compétitivité pour l'entreprise.

Les actions mises en œuvre par INTM sont plurielles :

- Favoriser les rapports entre les personnes,
- Assurer l'égalité et lutter contre toutes formes de discrimination,
- Encourager la créativité et la capacité d'initiative des salariés,
- Développer des compétences individuelles et collectives,
- Inscrire l'Éthique dans la politique de l'entreprise, fondée sur le respect des valeurs,
- Rechercher la satisfaction des clients et des salariés,
- Sécuriser les conditions de travail et garantir la santé des salariés,
- Être solidaire avec les salariés en difficulté.

Le Groupe INTM veille à s'assurer au bon déroulement de ses activités dans un environnement sain et respectueux des droits de l'Homme.

Le comité de direction du Groupe INTM se réunit une fois par semestre lors d'un comité éthique afin de s'assurer que les activités de l'entreprise se déroulent dans le respect de chaque salarié et de tout autre individu ayant un rôle dans les activités commerciales de la société.

Gestion des carrières

Les actions en place concernant la gestion des carrières sont :

- Le processus de recrutement transparent (communiquer clairement avec tous les candidats)
- L'évaluation régulière (au moins une fois par an) de la performance et des aspirations individuelles
- L'établissement d'un plan de carrière et de développement individuel pour tous les employés
- Des mesures favorisant la mobilité interne
- Une politique donnant la priorité au recrutement interne
- Des plans de formation visant à développer les compétences

Formation

Le Groupe INTM possède un numéro d'agrément (N° 11 75 45824 75) et en tant qu'organisme de formation nous accompagnons nos consultants et nos clients sur nos principaux domaines de compétences:

- **Les Métiers du SI** : les formations sont assurées par nos consultants experts et certifiés qui dispensent des cours à la fois pratiques et théoriques. Les consultants experts sont parrains, les filleuls peuvent faire appel à eux ponctuellement sur leur mission si besoin. Depuis 2018, une plateforme de formation en ligne a été lancée : elle permet d'accéder à tout le catalogue de formation ainsi qu'aux MOOC en ligne.

- Par sa filiale NSIS, le Groupe INTM développe une « Offre Jeunes » proposée à ses clients Grands Comptes. Ce programme propose à de jeunes diplômés Bac+4/5 issus de filières techniques et/ou scientifiques de réorienter leur carrière vers le secteur de l'IT. Différents cursus de 2 à 3 ans sont dispensés : Mainframe IBM (CICS, COBOL, DB2), NTIC (JAVA / J2E), AMOA (Homologation),

Exploitation, Cursus Ad Hoc, Depuis sa création en 2000, c'est plus de 1400 jeunes diplômés qui ont été embauchés en CDI tout en bénéficiant d'une formation de quelques semaines.

- **Méthodologies & Management** : l'ensemble des méthodologies éprouvées et nécessaires aux métiers du Système d'Information (ITIL, Agile, Scrum, CMMI, Prince2, etc.) sont dispensées au sein de l'institut par des formateurs agréés issus du secteur de l'IT.

- **Linguistique** : des professeurs d'anglais sont dédiés à temps plein à nos collaborateurs. Une évaluation est faite lors du premier échange afin d'identifier le niveau et les pistes d'amélioration. Par la suite, un programme d'apprentissage personnalisé est mis en place par les professeurs.

Le responsable de formation et le responsable qualité s'assurent de l'organisation des formations en fonction des ressources, des besoins clients et des besoins des collaborateurs. Des formations spécifiques nécessaires à l'adaptation de nos collaborateurs sur nos environnements clients sont également prises en charge par le Groupe INTM et dispensées par un de nos partenaires.

A travers ces formations, le Groupe INTM encourage la mobilité et la montée en compétence en interne. Ces actions favorisent le bien-être de nos salariés qui se traduit par des indicateurs comme le faible Turn-Over (8% par an en moyenne).

Centre de formation

Le groupe INTM est certifié VeriSelect et est référencé DataDock.



Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi 
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos locaux ainsi que nos supports de formation sont accessibles aux personnes en situation de handicap. S'il y a des éléments en lien avec votre santé que vous voulez porter à notre connaissance,
n'hésitez pas à communiquer au référent handicap tout besoin nécessaire au bon déroulement de votre formation :

Loretta LEE : loretta.lee@intm.fr
Flore BOULBEN : flore.boulben@intm.fr

Diversités et conditions de travail

Droits de l'Homme et Organisation Mondiale du Travail (OIT)

Le Groupe INTM respecte les droits de l'Homme et les principes de L'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment à travers son engagement actif auprès du Pacte Mondial des Nations Unies et par la mise en place et le respect d'un code de conduite éthique.

Les quatre catégories fondamentales de la déclaration de l'OIT sont :

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- L'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire
- L'abolition effective du travail des enfants
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective

Les mesures mise en place au sein du Groupe INTM concernant la liberté d'association et la reconnaissance du droit de négociation collective sont :

- La convention et les accords collectifs par l'intermédiaire du CE DP CHCT INTM, de ses élus et membres.
- 100% des employés sont couverts pas notre convention collective.
- Des mesures pour faciliter l'équilibre vie professionnelle – vie privée.
- Une complémentaire santé subventionnée par l'entreprise.
- Un code de conduite éthique présenté à chaque nouvel entrant et validé par celui-ci.
- Une transparence auprès des employés concernant les dispositifs de sécurité et de contrôle.

Diversités et conditions de travail

Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire, abolition effective du travail des enfants

Les mesures déployées concernant l'élimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire et l'abolition effective du travail des enfants sont :

L'engagement public auprès du Pacte Mondial des Nations Unies avec notamment le respect des principes 1, 2, 4 et 5.

Le comité de direction du Groupe INTM se réunit une fois par semestre lors d'un comité éthique afin de s'assurer que les activités de l'entreprise se déroulent dans le respect de chaque salarié et de tout autre individu ayant un rôle dans les activités commerciales de la société.

La sensibilisation de l'équipe managériale, notamment à travers une formation rappelant les principes fondamentaux des droits de l'Homme.

Le Groupe INTM a mis en place un partenariat avec la Fondation de France en 2015. C'est notamment grâce à ce partenariat que nous soutenons le projet « Accompagner les enfants et leurs familles en difficulté » qui aide les familles en difficultés à affronter la précarité économique, la ségrégation sociale ou culturelle, ainsi que l'isolement.

Principes du Pacte Mondial énoncés ci-dessus :

• *Principe 1: Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.*

• *Principe 2: Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.*

• *Principe 4: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire.*

• *Principe 5: Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.*

Diversités et conditions de travail

Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Les mesures mise en œuvre concernant l'égalité et l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession sont :

- Les actions menées autour de la gestion des ressources humaines, du respect des droits de chacun, de la diversité, de l'égalité et de la non-discrimination
- La non-discrimination dans la sélection des employés : emploi des seniors et des personnes handicapées
- L'égalité de salaire entre homme et femme
- Le recrutement des candidats sans filtres discriminatoires avec des mesures proactives pour éviter la discrimination : CV non nominatifs, sans photo.
- L'importance de la diversité culturelle
- L'accompagnement pour certains candidats étrangers afin qu'ils obtiennent leur changement de statut
- Les actions menées pour favoriser l'employabilité des jeunes. Le Groupe INTM a en place des partenariats avec des écoles et des ONGs (Nos Quartiers ont des Talents et de la Fondation de France) afin d'aider les jeunes à s'insérer dans le monde professionnel pour qu'ils puissent tous accéder aux mêmes opportunités professionnelles, qu'ils soient égaux dans leurs chances de réussites. Le Groupe s'investit notamment dans le programme Bourse Déclics jeunes. Cette action permet d'accompagner des jeunes à concrétiser leur projet professionnel, à entreprendre.



Santé et sécurité

Le Groupe INTM a à cœur la santé et la sécurité de ses employés.

Dans les locaux d'INTM, tout salarié et fournisseur de la société sera informé des points suivants :

- La fourniture d'équipements de protection pour tous les employés concernés
- L'existence d'un CHSCT pour la gestion de la santé et de la sécurité
- Un bilan de santé obligatoire pour tous les employés
- Une formation HOB0 lorsque nécessaire
- Une formation sauveteur Secouriste du Travail pour un certain nombre de salariés
- Avant toute activité rémunérée, signature d'un contrat de travail ou de sous-traitance,
- Visite des locaux et signature du plan de prévention avec un membre du CHSCT,
- Présentation du livret d'accueil du Groupe INTM regroupant les plans, les bonnes pratiques comportementales et les bases de la culture d'entreprise,
- Accès au règlement intérieur,
- Visite médicale obligatoire dans les semaines qui suivent l'intégration au sein de la société ainsi qu'une visite de contrôle de manière régulière selon les règles du code du travail,

Lors d'intervention chez les clients :

- Toute intervention donnera lieu à la visite du site (si nécessaire) par un représentant de la société, la signature d'un plan de prévention pour le site et la diffusion des règles de santé et sécurité sur le site du client ainsi que la description des règles à observer. Ce processus donnera lieu à une notification écrite par le salarié de l'information reçue.
- Le salarié sera informé et devra se conformer aux règles de sécurité.

Handicap

Le Groupe INTM a une politique d'insertion des personnes en situation de handicap dans l'objectif de poursuivre l'application des dispositions sociales au sein de l'entreprise :

- Accessibilité des sites,
- Fourniture de matériel adapté,
- Non-discrimination,
- Diversité et égalité,
- Respect des droits de chacun,
- Évolution de carrière et développement personnel.

Le Groupe INTM a recours à des Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dès que possible.

Le Groupe fait appel aux entreprises Le Petit Plus et AP2R pour l'ensemble de son recyclage, ainsi qu'à d'autres organisations de ce type pour divers services (exemples : plateaux repas)



ONG

Au sein de la Fondation, Le Groupe INTM a mis en place un volet Mécénat, qui accompagne entre autres des ONG à travers plusieurs actions :

NQT (Nos Quartiers ont des Talents)

Cette association à but non lucratif aide les jeunes issus de quartiers prioritaires et/ou de milieux sociaux défavorisés à s'insérer dans le monde professionnel.

Le Groupe INTM est partenaire de l'association depuis 2013 et a plusieurs actions en place :

- Parrainage de jeunes diplômés : des membres du personnel se sont portés volontaires pour parrainer des jeunes, issus de quartiers défavorisés ou prioritaires, afin de les aider dans leurs démarches professionnelles. Ces jeunes sont diplômés d'un bac +4 à bac+5. Le parrainage consiste à suivre un jeune, l'aider à lui donner confiance en lui, à préparer un entretien, une lettre de motivation, un CV et éventuellement partager son réseau.
- Evènement dans les locaux du Groupe INTM
- Présentation du milieu et des métiers de l'IT, en particuliers des ESN, à des jeunes issus de différentes filières. L'objectif était alors d'ouvrir des perspectives à ces jeunes, de leur démontrer que l'IT est un milieu pluridisciplinaire.
- Soirée de coaching : aide à la préparation aux entretiens en petits groupes.

La Fondation de France

A travers ce partenariat, Le Groupe INTM a choisi de porter ses actions sur deux thématiques : la jeunesse et l'environnement.

C'est notamment grâce à ce mécénat que nous soutenons le projet Accompagner les enfants et leurs familles en difficulté qui aide les familles en difficultés à affronter la précarité économique, la ségrégation sociale ou culturelle, ainsi que l'isolement.

Le Groupe INTM répond également présent face aux enjeux urgents : par exemple en soutenant l'action « Tous unis contre le virus » face au Covid 19.

Fondation du Patrimoine

En 2019, le Groupe INTM a réalisé un don à la Fondation du Patrimoine pour la reconstruction de la cathédrale Notre Dame de Paris.

ONG

Elle a pour mission d'aider les entreprises dans le choix des projets dans lesquels elles s'impliquent avec l'apport d'une expertise sur les projets, la sélection de projets et le conseil.

Le Groupe INTM a choisi des projets correspondant à ses valeurs :

- Aide à la jeunesse : favoriser le développement, l'épanouissement et la socialisation des jeunes
- Le développement durable : placer l'Homme et la nature au centre de ses actions en favorisant la citoyenneté et le respect de son environnement

Le développement du digital au service de la personne en mettant en œuvre des initiatives concrètes et innovantes (exemple : objets connectés pour la santé permettant aux patients d'être suivis à distance).

Mécénat avec les associations :

Le Groupe INTM met également en place des actions de sponsoring d'événements sportifs à dimension humanitaire.

Ainsi, le Groupe a participé cette année à la course des 10km du cœur au profit de l'association Adicare, qui soutient la recherche en cardiologie. Mais aussi à la course du souffle au profit de l'association Vaincre la Mucoviscidose.

De plus, le Groupe INTM a également participé à un tournoi de golf caritatif organisé par l'association CheerUp! qui rencontre des jeunes malades atteints du cancer et les accompagnent dans la réalisation de projets.

Enfin, le Groupe INTM soutient l'équipe étudiante de l'école de commerce Euridis qui participe à la course du 4L Trophy. Cette course permet chaque année la récolte de fournitures scolaire et la construction d'écoles au Maroc.

Le Groupe soutient également de nombreuses équipes sportives locales comme l'école de rugby de Champigny-sur-Marne. Cette aide favorise le tissu social au sein de cette ville non-favorisé du Val de Marne.



**L'ÉCONOMIE ET
ÉTHIQUE DES
AFFAIRES**

- INTM s'engage à répondre aux attentes énoncées dans le rapport Bruntland afin de poursuivre la croissance économique dans le respect des deux autres piliers, sociaux et environnementaux.
- INTM veut ainsi assurer son développement et sa rentabilité à long terme par la mise en place d'une démarche Qualité.
- Au travers de l'ensemble de ses activités et services, INTM entend appliquer les principes relatifs au commerce équitable

afin de permettre à ses clients, ainsi qu'à ses fournisseurs, d'être chacun replacés au centre de la relation commerciale.

- INTM veille à rejeter toute forme de corruption à quelque niveau que ce soit vis-à-vis de ses partenaires, de ses fournisseurs et de ses clients.

- Cela implique le développement de partenariats, fondés sur la confiance, la transparence de l'information et la responsabilité sociétale.

(Cf Code de conduite ci-après)

Quelques chiffres

« La vie de bureau, c'est le quotidien pour beaucoup d'entre nous : nous sommes environ 13 millions d'employés de bureau et administratifs en France, soit 46 % de la population active.

Le bureau, c'est aussi plus de 175 millions de m² de bâtiments, qui consomment 275 kWhEP / m².an, dont 56 % pour le chauffage et 32 % pour les usages spécifiques de l'électricité.

Avec un trajet moyen domicile-travail de 15 km, nous parcourons chaque année 6 600 km pour aller travailler, soit la distance Paris - New Dehli, ce qui provoque l'émission d'environ 1,4 tonnes de CO₂ par personne.

Ce secteur d'activité crée enfin une quantité de déchets imposante : pour prendre l'exemple des déchets papiers, les Français, au bureau, en produisent chaque année 900 000 tonnes. »

Où et comment agir ? L'ordinateur

Tous les ordinateurs ne consomment pas de façon identique : ainsi, un ordinateur portable consomme **50 à 80 % d'énergie en moins** qu'un poste fixe. C'est une des raisons principales pour lesquelles 95% des employés INTM ont un ordinateur portable.

La façon d'utiliser l'ordinateur est déterminante pour limiter sa consommation. Pour allier sobriété et efficacité au bureau :

Utiliser le mode veille avec discernement.

Un ordinateur en veille utilise encore 20 à 40 % de sa consommation en marche. Autant l'arrêter le plus souvent possible ! La plupart des ordinateurs continuent à consommer, même à l'arrêt. L'usage de multiprises à interrupteur permet de supprimer cette consommation inutile.

Quand on éteint un portable, **inutile de laisser brancher son alimentation** si ses batteries sont chargées.

Bien gérer le fonctionnement de l'écran. Il supporte très bien les extinctions et allumages répétés, pour faire des économies, inutile de le laisser allumé si on ne s'en sert pas pendant plus d'un quart d'heure. Diminuer sa luminosité permet de réduire sa consommation. C'est aussi plus confortable pour la vue.

Pour ceux qui utilisent leur matériel personnel :

attention aux économiseurs d'écran (destinés à prolonger sa durée de vie) qui font appel à des graphismes 3D : ils peuvent consommer autant, sinon plus que le mode actif. Ne les confondez pas avec les économiseurs d'énergie qui assurent des économies conséquentes quand l'ordinateur est en mode veille.

1

Paramétrage de la mise en veille automatique, indispensable en cas d'utilisation non permanente de l'ordinateur

2

Extinction de l'écran lors des absences (réunion, repas...)

3

Extinction de l'écran et de l'ordinateur en fin de journée

Où et comment agir ?

Même si le **choix des équipements** n'est pas du ressort du personnel, il est utile de **connaître les raisons** des appareils choisis par INTM.

Comme il est **plus économe** de s'équiper d'un appareil **multifonction** (imprimante / scanner / photocopieur) et encore plus économe de relier tous les ordinateurs à une imprimante collective plutôt que d'équiper chaque poste de travail d'une imprimante individuelle, le choix d'INTM s'est naturellement tourné vers des **imprimantes collectives**.

La puissance des imprimantes jet d'encre varie de 5 à 10 W en fonctionnement. Ces appareils n'ont pas besoin de préchauffage, au contraire des imprimantes laser dont la puissance se situe entre 200 et 300 W.

Attention, un photocopieur consomme **80 % de son énergie** en mode « attente »

1

Utilisation du photocopieur plutôt que de l'imprimante pour la reproduction en grandes quantités

2

Extinction des équipements en cas d'absence et en fin de journée

3

Allumage des équipements (imprimante jet d'encre, photocopieur) en cas d'usage seulement

Le Groupe INTM s'engage à continuer ses actions sur les sujets suivants :

- Privilégier le courrier électronique pour tout partage de document.
- Privilégier l'usage d'un vidéo projecteur, et laisser un duplicata sur Clé USB pour nos présentations.
- Politique de numérisation : dématérialiser nos documents administratifs et comptables, privilégier les factures électroniques. Mise en place de la signature électronique grâce à Adobe.
- Privilégier les réunions téléphoniques autant que possible, mise en œuvre de VisioConférence et de l'outil Lync et de Skype Entreprise (licence E3).
- Privilégier les modes de transport écologiques, le métro, Velib, le Tramway et le train plutôt que l'usage de la voiture
- Optimiser nos trajets.
- Sensibiliser nos interlocuteurs sur le rôle de préservation de l'environnement (ex: message «Pensez à l'environnement afin d'imprimer ce message» sur nos signatures dans tous nos courrier électroniques).

Éthique des affaires

Le Groupe INTM, dans ses pratiques commerciales, œuvre au quotidien pour le développement et l'usage de pratiques éthiques et morales. Au sein du Groupe, il n'y a pas de compromis possible sur l'intégrité et la corruption.

- Les mesures et actions en place en faveur de l'éthique des affaires et de l'anticorruption sont :
- La mise en place d'un code de conduite étudié et validé par l'ensemble des salariés et par les fournisseurs et sous-traitants
- Le respect des règles et des droits sur la propriété intellectuelle
- Une formation sur les pratiques de lutte contre la fraude
- Des rappels fréquents sur les pratiques éthiques
- Un comité éthique qui se réunit régulièrement afin de s'assurer que les activités du Groupe INTM se déroulent dans le respect des pratiques de lutte anti-corruption
- Un processus de contrôle pour prévenir de la corruption et s'assurer que toute production se fait conformément aux réglementations en vigueur

Achats responsables

Le Groupe INTM a une politique d'achats durables et responsables et a plusieurs actions en place :

- Le choix de l'équipement de bureau (fournitures, mobilier, etc.) selon critères environnementaux et sociaux
- Tous les managers du Groupe passent le certificat IBM : L'intégrité dans la relation avec les fournisseurs.
- Le choix de l'équipement informatique selon critères environnementaux ou sociaux : nos équipements informatiques sont tous Energy Star.
- La mise en place et le respect d'une charte «achats durables».
- L'intégration systématique de clauses sociales et environnementales dans les contrats.
- Une procédure de mise en œuvre pour évaluer régulièrement les fournisseurs sur les enjeux environnementaux et sociaux.
- L'audit des fournisseurs sur les enjeux environnementaux et sociaux. Les fournisseurs répondent annuellement au questionnaires RSE du Groupe INTM.

Politique de sélection des fournisseurs

Le Groupe INTM privilégiera dans sa sélection des fournisseurs :

- Des fournisseurs « locaux »
- Des fournisseurs réalisant une production à faible émission de CO2
- Des fournisseurs intégrant des travailleurs handicapés, des personnels en situation de retour à l'emploi
- Des fournisseurs en accord avec la législation du travail et respectant les règles fiscales, sociales et sociétale du pays d'intervention
- Des fournisseurs pouvant justifier d'une politique de RSE avérée

Politique de gestion des achats

Tout achat au sein d'INTM fait l'objet :

- D'une validation de la justification de la demande d'achat
- De l'analyse de la responsabilité du fournisseur

Sous-traitants et fournisseurs

Le Groupe demande à ses sous-traitants et fournisseurs d'adhérer à son code de conduite lors de la mise en place de contrats liant les deux parties, afin d'avoir une continuité dans la chaîne de valeur.

Lorsque nous faisons appel à la sous-traitance pour nos projets, nous exigeons d'eux une copie de la Déclaration Unique d'Embauche de chaque consultant. Ce document permet de prouver la régularité du sous-traitant vis-à-vis de l'Urssaf et aux autres organismes sociaux et donc nous permet de lutter contre le délit de marchandage et le prêt illicite de main d'œuvre. Le Groupe INTM met également à la disposition de ses clients une copie de la DUE des consultants intervenants sur leurs projets.





Because technology is all about *people.*

2 rue Kléber, 92300 Levallois-Perret
Tel : +33 (0)1 46 17 01 10
intm.com